

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

OBJET : Bail civil sur la commune de Steenvoorde avec le BAILLEUR TECH IMMO.

Le Président de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 13 février 2019 donnant délégation permanente au Président de L'USAN, pour la durée du mandat, le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.

Considérant que l'objet précité entre dans le cadre de cette délégation,

ARRÊTE

La signature d'un bail civil sur la commune de STEENVOORDE (59114) Moulin de l'Hospice avec le BAILLEUR TECH IMMO ayant son siège social à BONDUES (59910) ZAC de Ravennes Les Francs - Rue d'Amsterdam identifiée sous le numéro SIREN 447 850 611 RCS LILLE METROPOLE. Conformément à la convention de bail annexée au présent arrêté.

DECIDE

ARTICLE 1 - Objet - Le louage par l'USAN à la société TECH IMMO d'un terrain d'une superficie de 7.420 m² à prendre dans une parcelle d'une plus grande surface figurant au cadastre sous les références suivantes : YA numéro 119, a 93, ca 80 en vue d'un lieu de stockage de matériaux et de terre dans le cadre de la construction de la zone d'expansion de crue à Terdeghem.

ARTICLE 2 - Prix et durée - Le présent bail est conclu pour une durée de deux années à compter du 1^{er} septembre 2020 pour prendre fin le 31 août 2022. La présente location est acceptée et consentie moyennant un loyer annuel de MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,00 €).

ARTICLE 3 - Application - Le Directeur Général des Services de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord et le comptable public assignataire de Loos les Weppes sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

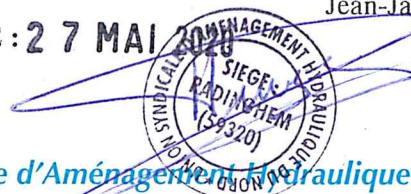
ARTICLE 4 - Recours - Le recours devant le Tribunal administratif de Lille doit être intenté dans un délai de deux mois suivant la notification du présent arrêté.

ARTICLE 6 - Communication - Cet arrêté fera l'objet d'une communication de Monsieur le Président à la prochaine séance du Comité Syndical de l'USAN.

Fait à Radinghem en Weppes, le 26 mai 2020,

LE PRESIDENT
Jean-Jacques DEWYNTER

ACTE RENDU EXECUTOIRE LE : 27 MAI 2020



Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord